

Moi, ça ne me choque pas que Soral aille en prison pendant un an !

écrit par Maxime | 19 janvier 2019



Illustration : Soral, Dieudonné, Ramadan.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/01/18/prison-ferme-pour-soral-amende-avec-sursis-requise-pour-nick-conrad-la-justice-est-pourrie/>

La loi Pleven était intervenue dans la continuité des textes visant à éviter une nouvelle Shoah, de nouvelles persécutions antisémites en l'absence de trouble à l'ordre public de la part des Juifs. Cela expliquait notamment que l'article 1er de la Constitution de 1958 interdise de distinguer entre les religions, ainsi que les conventions humanitaires d'après-guerre (Genève, ONU...) et même le processus de la construction européenne.

Cependant, cette loi est intervenue aussi au début du processus Eurabia et de fait, elle sert actuellement à faciliter l'islamisation de la France, alors que les Juifs ont massivement quitté le pays. D'ailleurs, dans les supermarchés, on trouve très fréquemment un rayon « halal », alors qu'il n'y a pas de rayon casher. Les propos de Soral sur le caractère

dominateur des Juifs paraissent donc farfelus.

Si le Figaro nous assure que les Juifs « portent la kippa », de ma vie, je n'ai jamais vu une kippa de mes propres yeux, alors que je connais des Juifs (dont je n'ai d'ailleurs appris la judéité que de façon totalement fortuite). On ne peut pas dire que les kippas envahissent l'espace public au point de sembler exprimer un caractère « dominateur ».

On peut comprendre qu'une loi veuille interdire l'incitation à la haine antisémite en raison de son absence de fondement rationnel.

La Déclaration de 1789 permet à la loi de fixer des limites à la liberté d'expression mais elle pêche par omission en ne fixant pas assez de limites à ce pouvoir du parlement. Cependant, compte tenu du fait que ces propos visent les juifs dans leur ensemble de manière gratuite et dangereuse, je ne suis pas choqué, dans le contexte actuel de recrudescence de l'antisémitisme, qu'Alain Soral aille en prison pendant un an. Les révolutionnaires de 1789 auraient sans doute approuvé cette condamnation, la Révolution ayant voulu rompre avec une certaine tradition antisémite en Occident depuis que la mort du Christ a été associée au peuple juif. L'Eglise catholique elle-même a su évoluer à ce sujet.

La liberté de parole a permis à un Hitler d'arriver au pouvoir. D'ailleurs Arte diffuse un très intéressant documentaire de 1h 40 sur le pacte Hitler-Staline, en plus d'autres vidéos sur le même thème :

<https://www.arte.tv/fr/videos/080961-000-A/le-pacte-hitler-staline/>

Il comporte, outre un récit captivant, uniquement des images d'époque. On peut voir à quel point des traîtres ou au moins des personnages controversés comme Chamberlain étaient avenants, tentaient d'avoir du charisme, de charmer les foules. Les hommes politiques qui se sont le plus salis dans l'histoire étaient souvent souriants, affables, inspiraient confiance...

Certaines pourritures s'en sont bien tirées, comme un certain

Bonnet (peut-être un lien de parenté avec Bonnet-Soral ?) qui quelques années plus tard seulement, put revenir en France et poursuivre sa carrière :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Bonnet_\(homme_politique,_1889-1973\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Bonnet_(homme_politique,_1889-1973))

Le souci désormais est que cet héritage empêche de mener une politique de restauration de l'ordre public, au moins moralement et sans doute aussi juridiquement tant que la Constitution n'aura pas limité ce qu'on pourrait appeler « l'immunité religieuse » ou « pseudo-religieuse ».

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/01/fermeture-du-centre-zahra-a-la-grande-synthe-les-contradictions-de-la-republique-francaise/>

A moins que pour éviter un bain de sang, une guerre civile, il faille préférer une politique de discrétion voire d'hypocrisie en laissant les textes tels qu'ils sont tout en aménageant la pratique par un sérieux tour de vis (à propos de l'incarcération préventive, les naturalisations, les refus de permis de séjour, d'asile, déchéances de nationalité, pertes de nationalité...) :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/18/faut-il-modifier-la-constitution-pour-eviter-la-guerre-civile/>